



# Nettoyant de pièces de freins, 160 kg

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)  
Date d'émission: 2024-07-31 Version: 2.0

### SECTION 1: Identification

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Nettoyant de pièces de freins, 160 kg  
Code du produit : 1755777  
Numéro de pièce : 74922

#### 1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Nettoyeurs pour freins

#### 1.3. Fournisseur

##### Manufactured or sold by:

CRC Canada Co.  
83 Galaxy Blvd.  
Unit 35 - 37  
Toronto, ON M9W 5X6  
Canada  
T 416-847-7750  
[crcindustries.ca](http://crcindustries.ca)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 800-424-9300 (CHEMTREC)  
Urgence 24 heures

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (GHS CA)

Liquides inflammables, Catégorie 2  
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2A  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, Catégorie 3  
Danger par aspiration, Catégorie 1

Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, Catégorie 2  
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, Catégorie 2

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Liquide et vapeurs très inflammables  
Provoque une irritation cutanée  
Provoque une sévère irritation des yeux  
Peut provoquer somnolence ou des vertiges  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
Toxique pour les organismes aquatiques  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

##### Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS CA) :

Liquide et vapeurs très inflammables  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
Provoque une irritation cutanée

# Nettoyant de pièces de freins, 160 kg

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### Conseils de prudence (GHS CA)

Provoque une sévère irritation des yeux  
Peut provoquer somnolence ou des vertiges

: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.  
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.  
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
Éviter de respirer les brouillards, aérosols, vapeurs.  
Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.  
Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
NE PAS faire vomir.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau .  
En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.  
En cas d'incendie: Utiliser de la mousse résistant à l'alcool pour l'extinction.  
Garder sous clef.  
Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais  
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### 2.3. Autres dangers

#### Autres dangers non classés

: Un liquide inflammable accumulant l'électricité statique peut devenir électrostatiquement chargé, même avec de l'équipement mis à la masse et mis à la terre. Des étincelles peuvent allumer les liquides et les vapeurs. Peut provoquer un feu à inflammation instantanée ou une explosion.

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Acetone	Acetone	n° CAS: 67-64-1	80 - 100*

# Nettoyant de pièces de freins, 160 kg

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Distillates (petroleum), light distillate hydrotreating process, low-boiling, Low boiling point hydrogen treated naphtha, [A complex combination of hydrocarbons obtained by the distillation of products from the light distillate hydrotreating process. It consists of hydrocarbons having carbon numbers predominantly in the range of C6 through C9 and boiling in the range of approximately 3°C to 194°C (37°F to 382°F).]	Distillates (petroleum), light distillate hydrotreating process, low-boiling	n° CAS: 68410-97-9	7 - 13*
Naphtha (petroleum), hydrotreated light	Naphtha (petroleum), hydrotreated light	n° CAS: 64742-49-0	7 - 13*
n-Heptane ; Heptane	n-Heptane ; Heptane	n° CAS: 142-82-5	3 - 7*
Solvent naphtha (petroleum), light aliph.	Solvent naphtha (petroleum), light aliph.	n° CAS: 64742-89-8	1 - 5*
n-hexane	n-Hexane ; Hexane	n° CAS: 110-54-3	0,1 - 1*

### \*Contains fixed concentration

Remarques : Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

## SECTION 4: Premiers soins

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Appeler immédiatement un médecin. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve antireflux ou d'un autre appareil médical respiratoire approprié.
Premiers soins général	: Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Irritation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Risque d'oedème pulmonaire.

### 4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

## SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Mousse antialcool.

### 5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

# Nettoyant de pièces de freins, 160 kg

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### 5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie	: Liquide et vapeurs très inflammables. Ce produit est un mauvais conducteur d'électricité et peut devenir électrostatiquement chargé. Si une charge suffisante s'accumule, des mélanges inflammables peuvent s'enflammer. Une accumulation d'électricité statique peut être grandement augmentée par la présence de petites quantités d'eau ou autres contaminants.
Danger d'explosion	: Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

### 5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
-------------------	---

### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention	: Recueillir le produit répandu. Contenir la matière déversée en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.
Procédés de nettoyage	: Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
Autres informations	: Éliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

### 6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

## SECTION 7: Manutention et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Faire preuve de prudence autour d'équipement sous tension. Le contenant métallique devient conducteur lorsqu'il est en contact avec une charge. Ceci peut entraîner un choc électrique ou une gerbe de feu blessant l'utilisateur. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les brouillards, aérosols, vapeurs. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Mesures d'hygiène	: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.
Dangers supplémentaires lors du traitement	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

# Nettoyant de pièces de freins, 160 kg

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Conditions de stockage	: Garder sous clef. Tenir au frais. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Matériaux d'emballage	: Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Acetone (67-64-1)	
<b>Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Acetone
LEMT TWA	1200 mg/m <sup>3</sup>
	500 ppm
LEMT STEL	1800 mg/m <sup>3</sup>
	750 ppm
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021
<b>Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Acetone
VECD	500 ppm
VEMP	250 ppm
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety
<b>Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Acetone
LEMT TWA	250 ppm
LEMT STEL	500 ppm
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
<b>Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Acetone
LEMT TWA	250 ppm
LEMT STEL	500 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: URT & eye irr; CNS impair. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen); BEI
Référence réglementaire	ACGIH 2024
<b>Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Acetone
LEMT TWA	250 ppm
LEMT STEL	500 ppm
Notations et remarques	eye irr; CNS impair; BEI

# Nettoyant de pièces de freins, 160 kg

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

<b>Acetone (67-64-1)</b>	
<b>Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Acetone
LEMT TWA	250 ppm
LEMT STEL	500 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: URT & eye irr; CNS impair. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen); BEI
Référence réglementaire	ACGIH 2024
<b>Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Acetone
LEMT TWA	250 ppm
LEMT STEL	500 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: URT & eye irr; CNS impair. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen); BEI
Référence réglementaire	ACGIH 2024
<b>Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Acetone
LEMT TWA	500 ppm
LEMT STEL	750 ppm
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
<b>Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Acetone
LEMT TWA	500 ppm
LEMT STEL	750 ppm
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-013-2020)
<b>Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Acetone
LEMT LMPT	250 ppm
	500 ppm
Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
<b>Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Acetone
LEMT TWA	250 ppm
LEMT STEL	500 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: URT & eye irr; CNS impair. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen); BEI
Référence réglementaire	ACGIH 2024

# Nettoyant de pièces de freins, 160 kg

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

<b>Acetone (67-64-1)</b>	
<b>Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Acetone
LEMT TWA	500 ppm
LEMT STEL	750 ppm
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10
<b>Naphtha (petroleum), hydrotreated light (64742-49-0)</b>	
<b>Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Hexane (Commercial, <54% n-hexane)
LEMT TWA	100 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Periph neuropathy. Notations: Skin; A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
Référence réglementaire	ACGIH 2024
<b>Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Hexane (Commercial, <54% n-hexane)
LEMT TWA	100 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Periph neuropathy. Notations: Skin; A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
Référence réglementaire	ACGIH 2024
<b>Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Hexane (Commercial, <54% n-hexane)
LEMT TWA	100 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Periph neuropathy. Notations: Skin; A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
Référence réglementaire	ACGIH 2024
<b>Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Hexane (Commercial, <54% n-hexane)
LEMT TWA	100 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Periph neuropathy. Notations: Skin; A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
Référence réglementaire	ACGIH 2024
<b>n-Heptane ; Heptane (142-82-5)</b>	
<b>Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Heptane, all isomers
LEMT TWA	1640 mg/m <sup>3</sup>
	400 ppm
LEMT STEL	2050 mg/m <sup>3</sup>
	500 ppm

# Nettoyant de pièces de freins, 160 kg

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

<b>n-Heptane ; Heptane (142-82-5)</b>	
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021
<b>Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Heptane (all isomers) - n-Heptane
VECD	500 ppm
VEMP	400 ppm
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety
<b>Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Heptane, Isomers
LEMT TWA	400 ppm
LEMT STEL	500 ppm
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
<b>Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Heptane, isomers (n-Heptane)
LEMT TWA	400 ppm
LEMT STEL	500 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: CNS impair; URT irr
Référence réglementaire	ACGIH 2024
<b>Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Heptane, all isomers
LEMT TWA	400 ppm
<b>Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Heptane, isomers (n-Heptane)
LEMT TWA	400 ppm
LEMT STEL	500 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: CNS impair; URT irr
Référence réglementaire	ACGIH 2024
<b>Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Heptane, isomers (n-Heptane)
LEMT TWA	400 ppm
LEMT STEL	500 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: CNS impair; URT irr
Référence réglementaire	ACGIH 2024
<b>Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Heptane (n-Heptane)
LEMT TWA	400 ppm
LEMT STEL	500 ppm

# Nettoyant de pièces de freins, 160 kg

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

<b>n-Heptane ; Heptane (142-82-5)</b>	
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
<b>Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Heptane (n-Heptane)
LEMT TWA	400 ppm
LEMT STEL	500 ppm
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-013-2020)
<b>Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Heptane, All isomers
LEMT LMPT	400 ppm 500 ppm
Référence réglementaire	Ontario Occuational Exposure Limits under Regulation 833
<b>Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Heptane, isomers (n-Heptane)
LEMT TWA	400 ppm
LEMT STEL	500 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: CNS impair; URT irr
Référence réglementaire	ACGIH 2024
<b>Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Heptane (n-Heptane)
LEMT TWA	400 ppm
LEMT STEL	500 ppm
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10
<b>n-hexane (110-54-3)</b>	
<b>Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	n-Hexane
LEMT TWA	176 mg/m <sup>3</sup> 50 ppm
Notations et remarques	Substance may be readily absorbed through intact skin.
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021
<b>Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	n-Hexane
VEMP	176 mg/m <sup>3</sup> 50 ppm
Notations et remarques	Pc
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety

# Nettoyant de pièces de freins, 160 kg

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

<b>n-hexane (110-54-3)</b>	
<b>Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	n-Hexane
LEMT TWA	20 ppm
Notations et remarques	Skin
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
<b>Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	n-Hexane
LEMT TWA	50 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: CNS impair; peripheral neuropathy; eye irr. Notations: Skin; BEI
Référence réglementaire	ACGIH 2024
<b>Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	n-Hexane
LEMT TWA	50 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: CNS impair; peripheral neuropathy; eye irr. Notations: Skin; BEI
Référence réglementaire	ACGIH 2024
<b>Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	n-Hexane
LEMT TWA	50 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: CNS impair; peripheral neuropathy; eye irr. Notations: Skin; BEI
Référence réglementaire	ACGIH 2024
<b>Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Hexane (n-Hexane)
LEMT TWA	50 ppm
LEMT STEL	62,5 ppm
Notations et remarques	Skin
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-013-2020)
<b>Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	n-Hexane
LEMT LMPT	50 ppm
Notations et remarques	Skin
Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
<b>Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	n-Hexane
LEMT TWA	50 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: CNS impair; peripheral neuropathy; eye irr. Notations: Skin; BEI
Référence réglementaire	ACGIH 2024

# Nettoyant de pièces de freins, 160 kg

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

<b>n-hexane (110-54-3)</b>	
<b>Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Hexane (n-Hexane)
LEMT TWA	50 ppm
LEMT STEL	62,5 ppm
Notations et remarques	Skin
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10
<b>Solvant naphtha (petroleum), light aliph. (64742-89-8)</b>	
<b>Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Hexane (Commercial, <54% n-hexane)
LEMT TWA	100 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Periph neuropathy. Notations: Skin; A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
Référence réglementaire	ACGIH 2024
<b>Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Hexane (Commercial, <54% n-hexane)
LEMT TWA	100 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Periph neuropathy. Notations: Skin; A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
Référence réglementaire	ACGIH 2024
<b>Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Hexane (Commercial, <54% n-hexane)
LEMT TWA	100 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Periph neuropathy. Notations: Skin; A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
Référence réglementaire	ACGIH 2024
<b>Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Hexane (Commercial, <54% n-hexane)
LEMT TWA	100 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Periph neuropathy. Notations: Skin; A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
Référence réglementaire	ACGIH 2024

### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.  
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

### 8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

#### Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

# Nettoyant de pièces de freins, 160 kg

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### Protection des mains:

Gants de protection en caoutchouc néoprène ou nitrile. Gants de protection en polyalcool vinylique. Gants de protection en caoutchouc butyle

### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité avec protections latérales

### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

### Protection des voies respiratoires:

S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore
Odeur	: caractéristique
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 56 °C estimé
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: -18 °C estimé
Température d'auto-inflammation	: 465 °C estimé
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Liquide et vapeurs très inflammables.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Éviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.
Matières incompatibles	: Oxydants puissants.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

# Nettoyant de pièces de freins, 160 kg

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### SECTION 11: Données toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	: Non classé

**Distillates (petroleum), light distillate hydrotreating process, low-boiling, Low boiling point hydrogen treated naphtha, [A complex combination of hydrocarbons obtained by the distillation of products from the light distillate hydrotreating process. It consists of hydrocarbons having carbon numbers predominantly in the range of C6 through C9 and boiling in the range of approximately 3°C to 194°C (37°F to 382°F).] (68410-97-9)**

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
----------------	---

#### Acetone (67-64-1)

DL50 orale rat	5800 mg/kg Source: ECHA
DL50 orale	5800 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée lapin	> 7400 mg/kg Source: ECHA
DL50 voie cutanée	> 15688 mg/kg de poids corporel
CL50 Inhalation - Rat	76 mg/l air Animal: rat, Animal sex: female, 95% CL: 65,2 - 88,4
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	50100 mg/l
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	76 mg/l Source: ECHA

#### Naphtha (petroleum), hydrotreated light (64742-49-0)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg Source: IUCLID
DL50 orale	> 5840 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat	2800 – 3100 mg/kg de poids corporel Animal: rat
DL50 cutanée lapin	> 3160 mg/kg Source: IUCLID
DL50 voie cutanée	> 2920 mg/kg de poids corporel
CL50 Inhalation - Rat	> 23,3 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
CL50 Inhalation - Rat [ppm]	73680 ppm Source: IUCLID
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 23300 mg/l

#### n-Heptane ; Heptane (142-82-5)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg Source: ECHA
DL50 orale	> 15000 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg Source: ECHA
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg de poids corporel
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 29290 mg/l

#### n-hexane (110-54-3)

DL50 orale rat	24 ml/kg Source: ECHA
DL50 orale	> 16000 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée lapin	> 3350 mg/kg Source: ECHA

# Nettoyant de pièces de freins, 160 kg

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

<b>n-hexane (110-54-3)</b>	
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg de poids corporel
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 17600 mg/l
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	259,354 mg/l Source: ECHA
<b>Solvant naphtha (petroleum), light aliph. (64742-89-8)</b>	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
<b>Acetone (67-64-1)</b>	
pH	5 Source: ECHA
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Acetone (67-64-1)</b>	
pH	5 Source: ECHA
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé.
Cancérogénicité	: Non classé.
Toxicité pour la reproduction	: Toxicité pour la reproduction: Non classé.
<b>Acetone</b>	
LOAEL (animal/femelle, F0/P)	11298 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: female
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	900 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
<b>Naphtha (petroleum), hydrotreated light (64742-49-0)</b>	
LOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	16,6 mg/l air Animal: rat, Animal sex: male
NOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	3,3 mg/l air Animal: rat, Animal sex: male
<b>n-Heptane ; Heptane (142-82-5)</b>	
LOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	16,6 mg/l air Animal: rat, Animal sex: male
NOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	3,3 mg/l air Animal: rat, Animal sex: male
<b>n-hexane (110-54-3)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
<b>Distillates (petroleum), light distillate hydrotreating process, low-boiling, Low boiling point hydrogen treated naphtha, [A complex combination of hydrocarbons obtained by the distillation of products from the light distillate hydrotreating process. It consists of hydrocarbons having carbon numbers predominantly in the range of C6 through C9 and boiling in the range of approximately 3°C to 194°C (37°F to 382°F).] (68410-97-9)</b>	
Viscosité, cinématique	< 1 mm <sup>2</sup> /s Temp.: 'other:' Parameter: 'kinematic viscosity (in mm <sup>2</sup> /s)'

# Nettoyant de pièces de freins, 160 kg

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

<b>Naphtha (petroleum), hydrotreated light (64742-49-0)</b>	
Viscosité, cinématique	0,67 mm <sup>2</sup> /s Temp.: '20°C' Parameter: 'kinematic viscosity (in mm <sup>2</sup> /s)'
<b>n-Heptane ; Heptane (142-82-5)</b>	
Viscosité, cinématique	0,641 mm <sup>2</sup> /s Temp.: '20°C' Parameter: 'kinematic viscosity (in mm <sup>2</sup> /s)'
<b>Solvant naphtha (petroleum), light aliph. (64742-89-8)</b>	
Viscosité, cinématique	< 1 mm <sup>2</sup> /s Temp.: 'other:' Parameter: 'kinematic viscosity (in mm <sup>2</sup> /s)'
Symptômes/effets après inhalation	: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Irritation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Risque d'œdème pulmonaire.

## SECTION 12: Données écologiques

### 12.1. Toxicité

<b>Distillates (petroleum), light distillate hydrotreating process, low-boiling, Low boiling point hydrogen treated naphtha, [A complex combination of hydrocarbons obtained by the distillation of products from the light distillate hydrotreating process. It consists of hydrocarbons having carbon numbers predominantly in the range of C6 through C9 and boiling in the range of approximately 3°C to 194°C (37°F to 382°F).] (68410-97-9)</b>	
CL50 - Poissons [1]	0,854 mg/l Source: Ecological Structure Activity Relationships
CE50 96h - Algues [1]	1,323 mg/l Source: Ecological Structure Activity Relationships
<b>Acetone (67-64-1)</b>	
CL50 - Poissons [1]	5540 mg/l Source: ECHA
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	12600 mg/l waterflea
CE50 - Autres organismes aquatiques [2]	3400 mg/l
NOEC (chronique)	≥ 79 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
LOEC (chronique)	> 79 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
<b>Naphtha (petroleum), hydrotreated light (64742-49-0)</b>	
CL50 - Poissons [1]	> 3 mg/l
CL50 - Autres organismes aquatiques [1]	2,6 mg/l Source: IUCLID
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	4,6 mg/l waterflea
CE50 - Autres organismes aquatiques [2]	10 mg/l
NOEC (chronique)	0,17 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
LOEC (chronique)	0,32 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
<b>n-Heptane ; Heptane (142-82-5)</b>	
CL50 - Poissons [1]	5,738 mg/l Source: QSAR
CE50 - Crustacés [1]	1,5 mg/l
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	1,5 mg/l waterflea
NOEC (chronique)	0,17 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
LOEC (chronique)	0,32 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

# Nettoyant de pièces de freins, 160 kg

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

<b>n-hexane (110-54-3)</b>	
CL50 - Poissons [1]	> 1 mg/l Source: ECHA
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	50 mg/l waterflea
<b>Solvant naphtha (petroleum), light aliph. (64742-89-8)</b>	
CE50 72h - Algues [1]	6,5 mg/l Source: IUCLID

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>Nettoyant de pièces de freins, 160 kg</b>	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>Acetone (67-64-1)</b>	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,24 Source: ICSC
<b>Naphtha (petroleum), hydrotreated light (64742-49-0)</b>	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,1 – 6 Source: IUCLID
<b>n-Heptane ; Heptane (142-82-5)</b>	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,66 Source: ICSC
<b>n-hexane (110-54-3)</b>	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,9 Source: ICSC
<b>Solvant naphtha (petroleum), light aliph. (64742-89-8)</b>	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,1 – 6 Source: IUCLID

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

## SECTION 13: Données sur l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Législation régionale (déchets)	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Indications complémentaires	: Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Ne pas réutiliser des récipients vides.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TDG / IMDG / IATA

# Nettoyant de pièces de freins, 160 kg

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

TDG	IMDG	IATA
<b>14.1. Numéro ONU</b>		
UN1993	1993	1993
<b>14.2. Désignation officielle pour le transport</b>		
LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ACÉTONE, HEPTANES)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ACÉTONE HEPTANES)	Flammable liquid, n.o.s. (Acetone, Heptanes)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>		
3	3	3
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>		
II	II	II
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>		
Dangereux pour l'environnement: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui Polluant marin: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui
Pas d'informations supplémentaires disponibles		

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

<b>TMD</b>	
UN-No. (TDG)	: UN1993
Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD)	: 16 - (1) L'appellation technique d'au moins une des matières les plus dangereuses qui contribuent le plus au danger ou aux dangers des marchandises dangereuses doit figurer, entre parenthèses, sur le document d'expédition et suivre l'appellation réglementaire conformément à la division 3.5(1)c)(ii)(A). L'appellation technique doit également figurer, entre parenthèses, sur un petit contenant ou sur une étiquette volante, à la suite de l'appellation réglementaire conformément aux paragraphes 4.11(2) et (3). (2) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un document d'expédition ou sur un petit contenant si les lois du Canada sur le transport intérieur ou une convention internationale sur le transport international interdisent la divulgation de cette appellation technique : a) UN1544, ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A.; b) UN1851, MÉDICAMENT LIQUIDE TOXIQUE, N.S.A.; c) UN3140, ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A.; d) UN3248, MÉDICAMENT LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A.; e) UN3249, MÉDICAMENT SOLIDE TOXIQUE, N.S.A. (3) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un petit contenant : a) UN2814, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR L'HOMME; b) UN2900, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR LES ANIMAUX, 150 - Un PIU agréé est exigé pour les marchandises dangereuses visées à l'alinéa 7.2(1)f) de la partie 7 (Plan d'intervention d'urgence).
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée	: 1 L
Quantités exemptées (TDG)	: E2
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers	: 5 L
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU)	: 128

# Nettoyant de pièces de freins, 160 kg

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

<b>IMDG</b>	
Dispositions spéciales (IMDG)	: 274
Quantités limitées (IMDG)	: 1 L
Quantités exceptées (IMDG)	: E2
Instructions d'emballage (IMDG)	: P001
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC02
Instructions pour citernes (IMDG)	: T7
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP1, TP28, TP8
N° FS (Feu)	: F-E - FICHE ANTI-INCENDIE Echo – LIQUIDES INFLAMMABLES NON RÉACTIFS À L'EAU
N° FS (Déversement)	: S-E - FICHE ANTIDÉVERSEMENT Echo – LIQUIDES INFLAMMABLES, FLOTTENT À LA SURFACE DE L'EAU
Catégorie de chargement (IMDG)	: B

<b>IATA</b>	
Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E2
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y341
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 1L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 353
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 5L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 364
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 60L
Disposition particulière (IATA)	: A3
Code ERG (IATA)	: 3H

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations sur la réglementation

### 15.1. Directives nationales

**Distillates (petroleum), light distillate hydrotreating process, low-boiling, Low boiling point hydrogen treated naphtha, [A complex combination of hydrocarbons obtained by the distillation of products from the light distillate hydrotreating process. It consists of hydrocarbons having carbon numbers predominantly in the range of C6 through C9 and boiling in the range of approximately 3°C to 194°C (37°F to 382°F).] (68410-97-9)**

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### Acetone (67-64-1)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### Naphtha (petroleum), hydrotreated light (64742-49-0)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

# Nettoyant de pièces de freins, 160 kg

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

### n-Heptane ; Heptane (142-82-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### n-hexane (110-54-3)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### Solvant naphtha (petroleum), light aliph. (64742-89-8)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

## 15.2. Other Regulatory Information

Règlement limitant la concentration en composés organiques volatils de certains produits : DORS/2021-268

Teneur en COV	9,2 %
Catégorie de produits	Nettoyants pour freins d'automobiles

## SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 07-31-2024

Autres informations : CRC # 920B/1002914.

Auteur : Angelina Cibulskis

Safety Data Sheet (SDS), Canada, CRC

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux CRC Canada Co.